



**ENJEUX DE LA
FORMATION PROFESSIONNELLE
AUPRÈS
DES PERSONNES HANDICAPÉES**

Décembre 2015

INTRODUCTION

Dans la réalisation de notre mission, nous cherchons notamment, en collaboration avec nos partenaires, à élaborer et à mettre de l'avant des initiatives favorisant l'intégration et le maintien en emploi des personnes handicapées. L'acquisition d'une formation qualifiante s'avère pour certains l'un des préalables incontournables pour accéder à un emploi.

C'est dans cette perspective que nous avons souhaité documenter l'enjeu de la qualification professionnelle des personnes handicapées en publiant, grâce à la contribution professionnelle de la firme Sogémap, le *Diagnostic sur la formation des personnes handicapées* qui a permis de faire certains constats en dressant un portrait factuel de cette situation.

Ce diagnostic met en relief certains constats qui soulèvent des pistes de réflexion que nous voulons partager avec les intervenants du milieu de l'éducation. Notre document aborde plus particulièrement des questionnements portant sur la participation des personnes handicapées en formation professionnelle. Notre réflexion s'est enrichie de l'expertise des membres du Réseau Éducation Formation Handicap que le CAMO pour personnes handicapées a développé au cours des dernières années et qui est composé de partenaires du milieu de l'éducation qui ont accepté de partager leurs expertises concernant les enjeux de la formation des personnes handicapées.

Notre intérêt pour ce sujet est directement lié aux perspectives d'emploi qu'offre ce type de formation. Des analyses d'Emploi-Québec¹ font ressortir que près du tiers des emplois au Québec ferait appel à une formation professionnelle ou technique. Les parcours du niveau secondaire qui conduisent à un diplôme d'études professionnelles prépareraient des élèves pour plus de la moitié de tous ces postes.

Nous pensons que les personnes handicapées pourraient tirer davantage profit de ces perspectives d'emploi d'autant qu'il existe encore des écarts très importants entre le taux d'emploi de ces personnes et celui de la population sans incapacité. Le document que nous vous présentons fait ressortir quelques éléments de la situation des personnes handicapées en formation professionnelle et identifie certaines pistes dans la perspective d'accroître leur participation dans ces programmes.

1- PREMIÈRE PARTIE : DES ÉLÉMENTS DU PORTRAIT DE LA SITUATION

1.1 DES DONNÉES SUR LA PRÉSENCE DES PERSONNES HANDICAPÉES EN FORMATION PROFESSIONNELLE

Nous référons dans notre analyse aux personnes handicapées qui répondent à la définition de la Loi assurant l'exercice des droits des personnes handicapées en vue de leur intégration scolaire, professionnelle et sociale : « toute personne ayant une déficience entraînant une incapacité significative et persistante et qui est sujette à rencontrer des obstacles dans l'accomplissement d'activités courantes ». De façon particulière, on s'intéresse donc aux élèves ayant des déficiences organiques, motrices et sensorielles ou qui présentent des troubles de santé mentale ou du spectre de l'autisme.

¹ Données des emplois pour 2011. Source : *Le marché du travail au Québec. Perspectives à long terme 2012-2021*, Emploi-Québec, 2014, pp22à24.

Nous comptons sur deux types de données pour évaluer cette présence : les élèves handicapés inscrits en formation professionnelle et qui bénéficient de l'Aide financière aux études et ceux qui participent à une mesure de formation d'Emploi-Québec. Ces données nous renseignent non seulement sur le nombre d'inscriptions mais sur le profil de ces personnes (type de formation, nature de la déficience, autres caractéristiques personnelles).

Tiré de ces données, le *Diagnostic sur la formation des personnes handicapées*² nous présente un tableau faisant ressortir l'évolution du nombre d'élèves handicapés inscrits en formation professionnelle de 2005-2006 à 2009-2010.

Nombre d'élèves handicapés inscrits en formation professionnelle selon le programme d'aide financière (2005-2006 à 2009-2010)

	2005-2006	2006-2007	2007-2008	2008-2009	2009-2010
Aide financière aux études	79	100	143	149	169
Mesures de formation d'Emploi-Québec	609	662	631	669	774
Total	688	762	774	818	943

Sources : Les données sur les mesures d'Emploi-Québec proviennent de la Direction générale adjointe de la Recherche, de l'Évaluation et de la Statistique du MESS. Les données de l'aide financière proviennent des Rapports statistiques annuels de l'Aide financière aux études du MESRS.

On constate une augmentation du nombre de ces élèves au cours de cette période. Néanmoins, les élèves handicapés demeurent peu présents dans ce secteur puisqu'ils représentent moins de 1% de tous les élèves en formation professionnelle. Pour 2009-2010, il s'agissait de 943 élèves handicapés des 118 008 élèves inscrits en formation professionnelle.

Bien que ces deux sources d'information ne reflètent pas complètement la présence des élèves handicapés en formation professionnelle, l'écart nous semble suffisamment important pour soutenir l'hypothèse d'une faible présence de ces personnes dans ce secteur. Il existe sans doute des raisons multiples pour expliquer cette situation, certaines pouvant être liées davantage à la personne, d'autres au contexte de la formation professionnelle.

Nous n'avons pas été en mesure de documenter l'ensemble de ces facteurs. Ce constat nous semble cependant susciter quelques questions :

- Les personnes handicapées connaissent-elles suffisamment les programmes de formation professionnelle ?
- Est-on en mesure de s'assurer qu'elles peuvent compter sur une information adéquate et accessible ?
- Ont-elles une perception juste de leur capacité à suivre une formation professionnelle ?

² *Diagnostic de la formation de personnes handicapées*, CAMO PH, 2014, tableau 2.2, p. 19.

- ▀ Se sentent-elles même exclues de ces programmes en raison d'incapacités liées à certains types de déficience ?

Le contexte dans lequel évolue la formation professionnelle peut également soulever quelques questionnements. Nous en évoquons quelques-uns.

1.2 QUELQUES CARACTÉRISTIQUES DU CONTEXTE EN FORMATION PROFESSIONNELLE.

- Les exigences de ces parcours d'études

La formation professionnelle conduit ces élèves à l'exercice d'un métier. Elle est donc axée sur l'apprentissage de compétences précises afin de répondre aux exigences du marché du travail dans une panoplie de postes particuliers. La réussite de l'élève dans un programme passe par la maîtrise de l'ensemble de ces compétences et l'obtention du diplôme est possible si l'élève réussit tous les modules de formation.

Le rythme d'apprentissage est soutenu de manière à pouvoir aborder les différents modules de formation dans un laps de temps limité : de 900 heures à 1800 heures de formation selon les programmes. L'horaire se déroule généralement à temps plein, soit cinq jours par semaine à raison de 30 à 35 heures d'études.

- Les intervenants du milieu de la formation professionnelle

Les enseignants en formation professionnelle sont généralement des gens de métier qui ont choisi cette voie professionnelle pour transmettre leurs connaissances et leur savoir-faire de leur domaine. La majorité de ces enseignants ne détiennent pas, comme leurs collègues qui enseignent dans d'autres secteurs, un baccalauréat en enseignement. Il existe néanmoins un baccalauréat d'enseignement en formation professionnelle qui ne comporte qu'un cours de 45 heures concernant l'intervention auprès des élèves en difficulté ou handicapés. Leur parcours nous semble moins bien les préparer pour adapter leur formation aux élèves handicapés.

Quant au **personnel de soutien** (conseillers pédagogiques, orthopédagogues, psychoéducateurs, psychologues, conseillers en orientation, techniciens en travail social, etc.), l'offre de services varie d'un centre de formation professionnelle à un autre, selon les disponibilités financières, les besoins identifiés et les choix budgétaires. Dans le contexte budgétaire actuel, contexte de rigueur qui se traduit par des réductions des budgets, on peut constater un écart grandissant entre les besoins identifiés et les ressources disponibles pour y répondre.

- Les ressources financières

Aucune des sources de financement n'est dédiée spécifiquement aux personnes handicapées inscrites en formation professionnelle, ce qui contribue à accroître cet écart entre les besoins identifiés et la réponse à ces besoins. Nous identifions trois principales sources de financement sur lesquelles les commissions scolaires comptent : le Montant pour les ressources de soutien, l'Allocation additionnelle aux élèves ayant des besoins particuliers et les ressources dédiées aux Services d'accueil, de référence, de conseil et d'accompagnement.

- Le Montant pour les ressources de soutien

En formation professionnelle, une somme estimée³ à près de 7 millions est annuellement allouée à ces ressources. Ces ressources visent à répondre à des besoins de tous les élèves et ne sont donc pas spécifiques aux élèves handicapés. Leur utilisation peut autant viser l'embauche d'un technicien en travail social ou d'un éducateur spécialisé que d'un poste de secrétaire, de concierge, d'agent de sécurité, etc. Il s'agit donc de choix budgétaires et discrétionnaires.

- L'Allocation additionnelle aux élèves ayant des besoins particuliers

Près de 10 millions servent à bonifier les services éducatifs et de soutien aux adultes qui ont des besoins particuliers, couvrant à la fois la formation générale des adultes et la formation professionnelle.

La répartition de ce budget dans ces deux secteurs de formation s'effectue de façon discrétionnaire par les commissions scolaires. La notion de besoins particuliers s'étend bien au-delà des besoins des personnes handicapées.

- Les Services d'accueil, de référence, de conseil et d'accompagnement

Les commissions scolaires sont dotées de ces services qui visent à soutenir les adultes dans la réalisation d'un projet professionnel ou de formation. Un montant d'environ 10 millions est consacré à ces services et permet d'embaucher des ressources professionnelles comme des conseillers en orientation, à titre d'exemple. Il ne s'agit donc pas d'un budget dédié spécifiquement à la formation professionnelle.

Pour chacun de ces budgets, leur utilisation est discrétionnaire quant au financement des besoins en formation professionnelle. Aucun n'est dédié spécifiquement pour répondre aux besoins des personnes handicapées.

Pour compléter ce portrait financier, il faut également faire référence au Programme d'allocation pour des besoins particuliers. Il s'agit d'une aide financière individualisée qui peut servir, par exemple, pour obtenir certains équipements, services ou ressources (preneur de notes, accompagnateur, transport adapté, interprète, logiciels adaptés, braille, etc.). L'élève doit soumettre lui-même sa demande et gérer cette aide financière en s'occupant, par exemple, de payer les fournisseurs pour obtenir ces services.

Enfin, il importe de retenir au chapitre du financement la règle de base afin de financer la formation professionnelle. Les centres de formation professionnelle sont financés selon le nombre d'élèves terminant leur programme de formation. Ces centres ont donc le défi de s'assurer de la diplomation du plus grand nombre d'élèves à des fins de financement.

³ Source : Document du participant, Rendez-vous SARCA / Accueil et accompagnement (janvier 2014), section 8,2 (voir au www2.carrefourfga.com/SARCA/documents/Cahier%20participants_RDV%20SARCA%20Accueil%20et%20accompagnement.pdf).

La mise en place des conditions d'apprentissage propices à la réussite des élèves handicapés en formation professionnelle constitue donc en soi un défi important dans tout ce contexte.

2- DEUXIÈME PARTIE : QUELQUES PISTES DE RÉFLEXION

Nous proposons quelques pistes de réflexion liées aux caractéristiques du contexte de la formation professionnelle, à partir des éléments qui ont servi à décrire sommairement ce portrait de la situation.

2.1 DES FREINS POSSIBLES À LA FORMATION PROFESSIONNELLE DES PERSONNES HANDICAPÉES

➤ Le rythme d'apprentissage

Comme on l'a souligné, la formation professionnelle est très exigeante quant au rythme d'apprentissage :

- Les études à temps partiel sont difficilement envisageables et financièrement peu possibles;
- La durée de la formation est déterminée. En fait, il serait possible d'allonger le temps de formation pour un maximum d'un ajout de 20% du nombre d'heures. Pour des délais supplémentaires, l'élève doit en assumer les frais.
- L'élève doit compléter avec succès tous les modules de formation pour obtenir une reconnaissance de réussite. Il n'est pas possible, par exemple, de reconnaître l'acquisition d'un ensemble de compétences au terme d'un certain nombre d'étapes franchies dans le parcours de formation, à l'instar de ce que l'on retrouve parfois dans d'autres types de parcours (des certificats conduisant à un baccalauréat, par exemple).
- Des élèves handicapés peuvent être aussi confrontés à différents obstacles :
 - Difficultés de concentration, plus grande fatigabilité, rythme d'apprentissage plus lent : autant de facteurs peu compatibles avec des études à temps plein;
 - Exécution moins rapide de certaines tâches, impact d'une déficience motrice des membres supérieurs, par exemple, sur la rapidité et le doigté dans l'utilisation d'un clavier : des situations difficiles à concilier avec un rythme très soutenu dans la réalisation des différents modules de formation.

➤ Les critères d'admission

En plus de répondre à certaines normes quant au niveau d'études requis pour être admis en formation professionnelle, la réussite de tests d'habiletés ou psychométriques peut constituer une autre exigence dans l'admission à certains programmes plus contingentés. On pourrait questionner cette exigence au regard de la Charte des droits de la personne. On réfère ici à l'obligation d'accommodement lors de la passation des tests (accès à des équipements spécialisés, allongement de la période accordée à la passation du test, adaptation du test, etc.). Cela soulève des questions quant à une possible discrimination de certains élèves lors de leur admission dans le programme de leur choix.

➤ La règle générale du financement de la formation professionnelle

Ce financement est déterminé, comme on l'a vu, par deux facteurs principaux : le nombre d'élèves non seulement inscrits en formation professionnelle mais qui terminent leur programme de

formation. De façon encore plus précise, le *Guide de gestion de la sanction des études*⁴ balise davantage l'admission en formation professionnelle. On réfère ici à l'analyse que doit réaliser le centre de formation professionnelle quant à la capacité de l'élève de compléter son programme mais aussi de travailler dans le domaine qu'il a choisi.

Dans leur structure actuelle, les programmes offrent peu de souplesse afin de tenir compte, comme on l'a évoqué, de situations et de besoins de plusieurs personnes handicapées. Ces considérations font certainement partie des résultats de l'analyse quant à la capacité de l'élève de compléter l'ensemble des modules conduisant à l'obtention d'un diplôme d'études professionnelles.

La capacité de travailler dans le domaine que l'élève a choisi constitue le deuxième aspect de l'analyse sans doute le plus délicat et le plus complexe à réaliser en ce qui concerne les démarches d'inscription des élèves handicapés. Cela soulève toute la problématique de l'intégration au travail des personnes handicapées et des difficultés liées à des facteurs souvent systémiques.

L'intégration en emploi des personnes handicapées peut faire appel à la mise en place de différentes mesures d'accommodement afin d'agir sur des situations de handicap dans l'environnement de travail. En ce sens, le handicap est, pour une bonne part, environnemental. Dans les métiers auxquels conduit la formation professionnelle, cette dimension revêt beaucoup d'importance dans la mesure où des adaptations dans l'aménagement du travail et des tâches à exécuter peuvent être nécessaires.

Cela soulève toute l'importance du besoin d'assurer aux élèves handicapés une transition entre leur formation professionnelle et l'emploi où ils souhaitent se réaliser. Le continuum recherché nécessite de réunir autour d'un même plan d'intervention des intervenants de la formation professionnelle et de l'emploi afin de préparer adéquatement ces milieux de travail, à partir d'une compréhension commune des enjeux de l'intégration au travail des personnes handicapées. Il nous semble que cette approche offrirait de meilleures perspectives dans l'admission des élèves handicapés en formation professionnelle.

➤ Les limites des ressources financières en formation professionnelle

L'allocation de ces ressources traduit des choix qui accordent implicitement un degré d'importance aux besoins qui sont exprimés. La formation professionnelle est également tributaire de ces choix. L'Association des cadres scolaires du Québec⁵ soulignait d'ailleurs, dans un avis publié en mars 2014, une disparité dans le financement du secteur des jeunes et celui de la formation générale des adultes incluant la formation professionnelle. Selon l'étude réalisée, on consacrerait 855\$ par élève dans le secteur des jeunes alors qu'en formation générale des adultes et en formation professionnelle ce montant serait de 84\$ par élève (calculé sur la base d'équivalent à temps plein). Cette association recommandait de réviser ces allocations dans la perspective de rééquilibrer ces budgets afin de soutenir de façon plus appropriée la formation professionnelle.

⁴ Voir la section 5.2.3 du *Guide de gestion de la sanction des études* du MELS au www.mels.gouv.qc.ca/references/publications/resultats-de-la-recherche/detail/article/guide-de-gestion-de-la-sanction-des-etudes-et-des-epreuves-ministerielles-formation-generale/.

⁵ Association des cadres scolaires du Québec, *Avis sur les services complémentaires aux élèves ayant des besoins particuliers en formation générale des adultes et en formation professionnelle*, mars 2014. Voir au www.acsq.qc.ca/centre_de_documentation/publique/ACSQ/publications/Avis/2014-03-17-Avis_serv_comp_eleves_besoins_particuliers_FGA-FP_VF.pdf.

Quant au Programme d'allocation pour des besoins particuliers auquel nous avons fait référence précédemment, les sommes allouées ne sembleraient répondre qu'aux besoins d'un nombre restreint d'élèves dans la mesure où, notamment les élèves ayant un trouble de santé mentale, en seraient exclus. Le fait de confier directement la gestion de ces sommes à ces élèves peut également constituer pour plusieurs d'entre eux un autre problème. Cela soulève toutes les difficultés de réussir à trouver les services requis et d'en assurer toute la comptabilité auprès des fournisseurs retenus.

Il serait intéressant sans doute de s'inspirer des pratiques en cette matière au niveau collégial en évaluant la possibilité de responsabiliser davantage les commissions scolaires dans la gestion des sommes allouées.

2.2 DES PERSPECTIVES POSSIBLES

Malgré toutes les contraintes du système, nous souhaitons dans cette dernière partie faire ressortir des possibilités d'agir sur ces conditions en évoquant un projet de formation professionnelle auquel le CAMO pour personnes handicapées a collaboré dans les dernières années.

Il s'agit de la mise sur pied d'un diplôme d'études professionnelles en techniques d'usinage pour l'exercice du métier de machiniste auprès d'un groupe composé exclusivement d'élèves sourds ou malentendants. Ce secteur d'activités vit une plus grande rareté de main-d'œuvre. C'est à l'initiative de la Commission scolaire de la Pointe-de-l'Île que ce projet a vu le jour.

Il fallait évidemment réunir des conditions les plus propices pour franchir avec succès toutes les étapes conduisant à la réussite des différents modules de formation. C'est d'abord grâce au leadership des responsables de ce milieu et à l'ouverture du ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport que ces conditions ont pu être réunies.

Nous en soulignons un certain nombre :

- Soutien aux élèves :
 - disponibilité d'interprètes dans le milieu;
 - mesures d'appoint dans l'apprentissage du français;
 - soutien psychosocial possible;
 - adaptation du milieu dans la réalisation des travaux pratiques (recours notamment à la sensation de vibrations pour compenser la perte d'ouïe);
 - adaptation des termes techniques utilisés en Langue des signes du Québec, ce qui a d'ailleurs mené à la création d'un lexique de ces termes;
 - souplesse dans le rythme d'apprentissage.
- Dérogation à une norme habituelle quant au nombre d'élèves dans un programme : 14 élèves plutôt que 20 à 25
- Recours à une aide financière externe pour répondre à l'ensemble des besoins : soutien financier de SPHÈRE Québec qui gère les mesures individuelles du Fonds d'intégration au travail des personnes handicapées
- Responsabilité assumée directement par la Commission scolaire dans les sommes versées par le Programme d'allocation pour les besoins particuliers (responsabilité confié habituellement à l'élève)
- Liens avec le milieu de l'emploi : collaboration du Comité sectoriel de main-d'œuvre Fabrication métallique industrielle et des services spécialisés de main-d'œuvre offerts aux personnes handicapées.

Bien qu'il était possible d'appréhender quelques inquiétudes au départ quant à la réussite de ce projet (acquisition des préalables de formation nécessaires, capacité de réussir le programme et capacité de travailler dans le domaine), les résultats de ce projet demeurent très probants.

- Grande persévérance des élèves : un seul abandon des 14 élèves inscrits
- Très bon taux de diplomation : 11 élèves diplômés
- Très bon taux de placement : 10 finissants intégrés en emploi dans le domaine
- Effets bénéfiques dans le milieu :
 - Découverte du potentiel des élèves handicapés
 - Meilleure connaissance des limitations et de leurs impacts
 - Accueil des autres élèves favorisant l'insertion sociale des participants à ce programme
 - Plus grande ouverture à la différence
 - Plus grande capacité de s'adapter au changement et aux imprévus
 - Meilleure compréhension des enjeux de l'intégration en emploi des personnes handicapées et des solutions possibles

Malgré l'existence de freins possibles à la formation professionnelle des personnes handicapées que nous avons évoqués dans la première partie de ce document, cette expérience témoigne néanmoins d'une marge de manœuvre qu'il est possible d'exercer, contribuant à transformer ces milieux de formation au meilleur profit des personnes handicapées.

Ce projet met en lumière des conditions propices à la réussite des élèves handicapés en formation professionnelle qui mériteraient d'en dépasser son caractère expérimental afin d'assurer la pérennité de ce modèle.

CONCLUSION

En produisant ce document, nous avons voulu par cette démarche joindre notre voix à celles d'autres intervenants du milieu de l'éducation qui partagent sans doute certaines de nos préoccupations à l'égard de l'amélioration de la qualification professionnelle des personnes handicapées.

Dans les limites de notre propre mission et de nos ressources, nous souhaiterions réunir autour de cet objectif commun des partenaires en vue de partager nos compréhensions des enjeux de la formation professionnelle des personnes handicapées dans l'optique de faire évoluer significativement cette situation.

C'est sans prétention que nous avons présenté notre propre analyse de cette problématique en espérant avoir suscité une réflexion susceptible de nous faire franchir d'autres étapes par la mise en commun de nos actions respectives.